



## refus d'agrément pour motif d'amende

Par **Whalewjale**, le **17/11/2023** à **14:35**

Bonjour, rn rnJ'ai suivi une formation pour devenir croupier, j'ai réussi l'examen en octobre de cette année (2023). J'étais dans l'attente de la carte d'agrément afin de pouvoir exercer. Surprise, on m'annonce que je n'aurai pas l'agrément en raison d'une amende (en contestation) à propos de cannabis. rn rnEn bref, j'ai été contrôlé dans une station de métro (au faciès bien sûr) et j'étais en possession de 2g de cannabis. Par conséquent j'ai écopé d'une amende. Cependant à la réception de celle ci rien de va. Mauvais lieu de verbalisation et surtout, mauvais motif. Il est stipulé consommation. Bien sûr je conteste cette amende, et depuis évidemment, aucune réponse puisque les délais peuvent prendre 1 an. Cette verbalisation était en avril, j'ai suivi la formation en juillet. rn rnAutant vous dire que je suis extrêmement déçu, ne consommant plus et ayant été irréprochable tout au long de cette formation je ne peux que croire que la justice française ne veut pas nous aider. Je n'ai bien sûr à part ça aucun problème avec la justice. Juste une simple amende, en plus scabreuse... rn rnQuels recours puis je entamer afin d'obtenir mon agrément ? Est ce même possible ? rn rnY a t il une solution pour « annuler » l'amende ? rn rnSerait il pertinent de prendre un avocat spécialisé? pensez vous que cela pourrait aboutir ? j'ai également vu qu'il existait des aides juridiques gratuites en ile de france avec des permanences, est-ce une bonne idée de s'y rendre ? rn rnmerci d'avance